

France-Paris: Maintenance of information technology software

OJ S 165/2014 29/08/2014

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: SPM – DSAF – BCP

Postal address: 18 rue Vaneau

Town: Paris

Postal code: 75007

Country: France

Contact person: Mme la directrice

For the attention of: Mme Saurat Isabelle

E-mail: bam.oe@pm.gouv.fr**Additional information can be obtained from:**Official name: Services du premier ministre direction des services administratifs et financiers
bureau des achats ministériels

Postal address: 18 rue Vaneau

Town: Paris

Postal code: 75007

For the attention of: Mme Guérin Emilie

E-mail: bam.oe@pm.gouv.frInternet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=198791&orgAcronyme=d2v>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**Official name: Services du premier ministre direction des services administratifs et financiers
bureau des achats ministériels

Postal address: 18 rue Vaneau

Town: Paris

Postal code: 75007

For the attention of: Mme Guérin Emilie

E-mail: bam.oe@pm.gouv.frInternet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=198791&orgAcronyme=d2v>**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Tierce maintenance applicative de l'application informatique "système d'information des cadres dirigeants" (SICD).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 7: Computer and related services

NUTS code FR101 Paris

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Tierce maintenance applicative de l'application informatique "système d'information des cadres dirigeants" (SICD).

II.1.6. CPV code(s)

72267100 Maintenance of information technology software, 72261000 Software support services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 2

In the case of renewable supplies or service contracts, estimated timeframe for subsequent contracts:

in months: 12 (from the award of the contract)

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 24 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement de ce marché est imputé sur les crédits budgétaires suivants : BOP 129 aac / Programme-Article : 129.

Le règlement des prestations s'effectue après certification du service fait sur présentation d'une facture correspondant aux prestations exécutées.

Les sommes dues en exécution du marché sont payées conformément aux dispositions du titre IV de la loi no 2013-100 du 28 janvier 2013 et du décret no 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. Lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'expiration du délai de paiement, le titulaire a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 28 janvier 2013 susvisée.

Les prix de l'accord-cadre sont soit unitaires, soit forfaitaires et fermes pour la période initiale du marché (24 mois). En cas de reconduction, une fois par an, à la date anniversaire du marché (date de notification), ils peuvent faire l'objet d'une révision. Les prix des marchés subséquents évoluent selon les mêmes modalités et périodicités que les prix de l'accord-cadre. Les prix de l'accord-cadre sont établis en euros hors TVA et (Ttc) et figurent dans le bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement. Ce bordereau de prix constitue un référentiel de prix plafonds applicables aux prestations qui y sont énumérées. Les prix des prestations sont fixés dans les marchés subséquents et sont, au maximum, égaux aux prix déposés dans l'accord-cadre, révisés le cas échéant.

Sauf refus du titulaire exprimé dans l'acte d'engagement, une avance est versée dans les conditions prévues à l'article 87 du Code des marchés publics.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la procédure de passation mais le groupement attributaire devra adopter la forme du groupement solidaire.

Chacun des membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Si les candidats se sont présentés sous la forme d'un groupement conjoint, ils devront obligatoirement modifier la forme de leur groupement dans le cadre d'une mise au point avant la notification du marché.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: La capacité financière des candidats sera appréciée en fonction du chiffre d'affaires réalisé au cours des 3 derniers exercices (et la part du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La capacité professionnelle des candidats sera appréciée en fonction :

— d'une liste de références professionnelles de moins de 3 ans, se rapportant à des

prestations similaires à celles de la présente procédure et dans l'environnement cible proposé, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
— des moyens humains du candidat.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix. Weighting 35
2. Valeur technique. Weighting 65

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DSAF_14_AOO_TIC_EGU_28

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

7.10.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Les candidats doivent remettre leur candidature et offre sous forme dématérialisée et se référer pour ce faire à l'article 7.2 du règlement de la consultation.

Le dossier de réponse dématérialisé doit contenir les documents suivants :

- lettre de candidature ou formulaire Dc1 (téléchargeable à partir du lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) ou équivalent, dûment rempli, daté et signé. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le formulaire Dc1 sera signé par chaque membre du groupement, ou par le mandataire dûment habilité qui devra joindre les habilitations nécessaires ;
- déclaration du candidat ou formulaire Dc2 (téléchargeable à partir du lien (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>), ou équivalent, dûment rempli, daté et signé ;
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre pas dans un des cas mentionnés aux articles 43 et 44 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;
- pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat ;
- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;
- copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;
- pièces relatives au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat ;
- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- justificatif de qualifications et compétences professionnelles du candidat ;
- l'acte d'engagement de l'accord-cadre, complété, daté et signé par la personne identifiée au moyen des documents remis à l'appui de la candidature ;
- le bordereau de prix (Bp) complété, daté et signé par la personne identifiée au moyen des documents remis à l'appui de la candidature ;
- le mémoire technique du candidat, dans lequel le candidat fera notamment apparaître :
 - sa compréhension des enjeux et du contexte du marché ;

- sa démarche qualité : objectifs, modalités d'application, procédures d'évolution et de dérogation, description du système qualité, nature des engagements ;
- une présentation générale et une description détaillée des solutions envisagées pour la prise en charge de la TMA, au regard des exigences fonctionnelles et techniques fournies par la DSAF, notamment sur les points suivants : périmètre métier et fonctionnel de l'application existante ; architecture technique ; sécurité du dispositif ; savoir-faire et retours d'expérience dans le domaine de la gestion de bases de données ;
- les moyens humains dédiés à l'exécution et au pilotage des prestations : organisation de l'équipe projet, profils des intervenants, modalités et outils de pilotage du projet.
- les marchés subséquents suivants, complétés, datés et signés :
 - marché subséquent no001 relatif à l'initialisation des prestations et au pilotage du projet de TMA de l'application SICD ;
 - marché subséquent no002 relatif à la prise en charge de l'application SICD ;
 - marché subséquent no003 relatif à la maintenance corrective de l'application Sica.

Les candidats sont informés que ces marchés subséquents sont susceptibles d'être notifiés en l'état par les services du Premier ministre.

- un relevé d'identité bancaire.
- dans le cas où une demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, pour chaque sous-traitant proposé : un Dc4 ou une déclaration mentionnant la nature des prestations sous-traitées, le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé, le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant, les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix et les capacités professionnelles et financières du sous-traitant, une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

modalités d'attribution des marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre :
L'Accord-Cadre est mono-attributaire et non alloti.

A la survenance du besoin, le titulaire pourra être invité à compléter son offre initiale par écrit dans un délai qui sera alors précisé et qui sera au minimum de cinq jours ouvrés. En cas de complexité particulière de la demande ou à la demande du titulaire, la DSI pourra prolonger ce délai.

Cette lettre de consultation désignera la ou les prestations de référence dont l'exécution est demandée et portera toutes les spécifications complémentaires permettant de déterminer le contexte et les objectifs poursuivis par les prestations requises. Elle indiquera, le cas échéant, les délais de réalisation.

Le titulaire de l'accord-cadre devra déposer une offre à chaque demande des services du Premier ministre. .

Le représentant des services du Premier ministre se réserve toutefois la possibilité, s'il estime avoir obtenu dans l'accord-cadre toutes les informations nécessaires à l'exécution d'un marché subséquent, de ne pas demander au titulaire de compléter son offre et donc lui transmettre immédiatement un marché subséquent pour signature.

Les marchés subséquents pourront être passés soit sous la forme de marchés ponctuels à prix forfaitaires, soit sous la forme de marchés à bons de commande selon l'article 77 du code français des marchés publics, qui s'assimileront à un accord-cadre au sens de l'article 32 paragraphe 3 de la Directive 2004/18/ce.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 27.8.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75004

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

Body responsible for mediation procedures

Official name: Comité consultatif national de règlement amiable des litiges

Postal address: 6 rue Louise Weiss

Town: Paris

Postal code: 75013

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75004

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

VI.5. Date of dispatch of this notice

27.8.2014